

### 1. Portée

Les présentes conditions générales s'appliquent à l'achat et à la vente des produits et services de BELIMO Aircontrols Canada Inc. (ci-après « BELIMO ») par le client. Dans les présentes, le terme « client » désigne la personne physique ou la personne morale qui achète les produits ou les services directement de BELIMO. Si le client demande une livraison ou un service à l'étranger, le contrat sera conclu avec la société BELIMO locale dans ce pays ou avec une société BELIMO nommée par BELIMO dans la confirmation de commande. Dans ce cas, les conditions générales de vente de la société BELIMO mentionnées dans la confirmation de la commande seront applicables. Dans l'éventualité où notre livraison comprend un logiciel et la documentation connexe, les conditions générales conformément aux dispositions du contrat de licence s'appliquent en complément à ces conditions. Cependant, dans les cas des différends découlant du logiciel, les dispositions du contrat de licence ont préséance.

La commande d'un produit BELIMO par le client, ou l'exécution d'un service par BELIMO au client, est expressément assujettie à l'acceptation des présentes conditions générales par le client, et la commande d'un produit BELIMO par le client, ou l'exécution d'un service par BELIMO, constitue l'acceptation des présentes conditions par le client. Aucune condition supplémentaire ou différente, sous quelque forme que ce soit, fournie à BELIMO par le client, ne s'applique. BELIMO considère que ces conditions supplémentaires ou différentes comme des modifications substantielles des présentes conditions générales, et BELIMO notifie par les présentes au client son objection et son rejet de ces conditions supplémentaires ou différentes. Sauf consentement explicite concernant des conditions différentes ou supplémentaires, les conditions générales prévalent en cas d'incohérence entre la commande et les présentes conditions générales.

## 2. Conclusion du contrat

Le contrat est réputé conclu à la réception d'une confirmation de commande par le client ou, en l'absence d'une telle confirmation, à la séparation des produits commandés par BELIMO. L'ensemble des catalogues, brochures et publications sur Internet sont considérés comme une invitation à traiter de BELIMO au client, dont l'acceptation est expressément limitée aux présentes conditions générales.

Les modifications ou ajouts aux présentes conditions générales ou au contrat ne sont pas valables sans l'approbation écrite de BELIMO. Les commandes qui ne respectent pas les spécifications publiées par BELIMO ou qui contiennent des ajouts ou des modifications apportés par le client ne seront effectives que si elles ont été expressément approuvées par BELIMO au moyen d'une confirmation de commande écrite.

### 3. Résiliation du contrat

Les commandes de produits conformes au catalogue (produits standard) peuvent être annulées par le client jusqu'à la séparation des produits commandés par BELIMO, à condition que BELIMO ait reçu la déclaration de résiliation avant le moment de la séparation.

Les commandes de produits du client (modèles spéciaux, etc.) ne peuvent être annulées que jusqu'à 4 heures après réception de la commande par BELIMO. Dans ce cas, des frais de service de 10 % du montant net de la commande seront facturés au client. Dans le cas de produits personnalisés ou de servomoteurs configurés, des frais de service de 20 % du montant net de la commande seront facturés au client.

### 4. Prix

Sauf indication contraire, tous les prix indiqués sont nets, hors TPS/TVH ou toute autre taxe de vente applicable.

L'emballage standard des produits commandés est inclus dans le prix net. Tous les autres frais, tels que le transport, l'assurance, les taxes, les droits de douane ainsi que les autorisations d'exportation, d'importation ou autres nécessaires, seront facturés en tant que frais supplémentaires. Le prix net ne comprend pas les services supplémentaires fournis par BELIMO, tels que l'installation, la mise en service, la compilation de diagrammes, etc.

BELIMO se réserve le droit de modifier les prix à tout moment jusqu'à la conclusion du contrat.

## 5. Conditions générales de vente et de livraison

contraignants, à moins que leur caractère contraignant n'ait été expressément convenu par écrit. Les délais de livraison contraignants et les dates convenues par écrit sont respectés lorsque le produit est mis à disposition dans l'entrepôt de distribution avant que les dates correspondantes ne soient dépassées. Si BELIMO a un retard de livraison, il est supposé que le client continue à exiger la livraison. Aucune indemnisation en cas de retard de livraison ou de remplacement n'est acceptable. Sauf indication contraire dans la confirmation de commande, la livraison des marchandises est effectuée conformément aux Incoterms® 2020 RLD (RLD = rendu au lieu de destination, adresse de livraison du client livré) BELIMO se réserve le droit de ne pas livrer les produits commandés s'ils sont indisponibles; dans ce cas, BELIMO informera rapidement le client de l'indisponibilité et, le cas échéant, remboursera tout paiement déjà effectué.

Les heures, les dates et les délais de livraison sont considérés comme non

### 6. Modalités de paiement

Les factures de BELIMO doivent être payées intégralement dans les 30 jours suivant la date de facturation. Si le client est en retard, BELIMO se réserve le droit de suspendre les livraisons ultérieures.

Le client n'a pas le droit de compenser les comptes en souffrance de BELIMO par des demandes reconventionnelles.

## 7. Manipulation, installation et utilisation des produits BELIMO

Les produits BELIMO sont destinés à un usage professionnel uniquement. Les produits BELIMO ne peuvent être installés et remplacés que par du personnel qualifié.

Les produits BELIMO doivent être utilisés conformément aux spécifications de la fiche technique et de la fiche d'assemblage en vigueur. L'utilisation des services Belimo Cloud est soumise aux « Conditions d'utilisation des services Belimo Cloud », telles que modifiées périodiquement (https://www.belimo.com/mam/corporate-communications/privacy/BELIMO-Cloud-Terms-of-use\_EN.pdf).

# 8. Caractéristiques techniques

Sous réserve des dispositions du point 13, les spécifications non techniques ou les spécifications techniques qui ne font pas partie des fiches techniques fournies pour un produit particulier au moment de la commande, publiées par BELIMO sous forme de texte ou d'image (p. ex. illustrations ou dessins) dans les catalogues, les brochures, les sites Internet, les fiches techniques et les fiches de montage ou d'autres publications, ne doivent être considérées que comme des indications. Les caractéristiques des produits livrés peuvent différer de celles des images ou des échantillons en ce qui concerne le matériau, la couleur ou la forme. BELIMO se réserve le droit de modifier les spécifications des produits communiquées ou de livrer des produits correspondants de fournisseurs tiers à la place des produits commandés.

# 9. Réserve de propriété

BELIMO conserve la propriété des produits fournis jusqu'à ce que le client ait payé l'intégralité des factures.

## 10. Transfert du risque

Les avantages et les risques liés aux produits achetés sont transférés au client conformément aux Incoterms® 2020.

# 11. Rachat des produits

BELIMO peut, après accord préalable et à sa seule et entière discrétion, racheter des produits du catalogue standard à condition que ces produits fassent toujours partie de la gamme de produits,, qu'ils soient vierges, c'est-à-dire qu'ils n'aient pas plus de 6 mois, qu'ils n'aient pas été utilisés et qu'ils soient dans leur emballage d'origine au moment du retour. BELIMO n'a pas d'obligation de rachat. Le rachat de produits de clients (conceptions spéciales, fabrication à la commande, servomoteurs configurés), de produits Openline ou de produits achetés à la demande spécifique du client est exclu.

Le retour des produits conformément au catalogue doit être effectué en joignant une copie de la facture et en indiquant la raison du retour, sans frais à BELIMO Aircontrols Canada Inc, 2495 Meadowpine Blvd, Unit #2, Mississauga, Ontario L5N 6C3.



Sur le crédit convenu avec le client, des frais de service d'au moins 20 % du prix net du catalogue seront déduits. Un paiement du crédit en espèces est exclu. Le crédit ne peut être appliqué que sur des commandes futures.

### 12. Obligation d'examen/acceptation

Le client doit vérifier que tous les produits ne présentent pas de défauts dans les cinq (5) jours ouvrables suivant leur réception. Les défauts éventuels doivent être signalés par écrit à BELIMO dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la réception, faute de quoi le produit sera considéré comme accepté. Les vices cachés doivent être signalés par écrit dans les cinq (5) jours ouvrables suivant leur découverte.

#### Garantie

En vertu de sa garantie, BELIMO garantit pendant la période de garantie conformément au présent article 13 que les produits livrés répondent aux spécifications techniques qui sont explicitement mentionnées sur les fiches techniques correspondantes au moment de la commande.

Toutefois, la garantie applicable à un produit Belimo est nulle et non avenue en cas de dommages résultant de ou partiellement causés par le client ou par des tiers agissant dans le cadre de la responsabilité du client lorsque:

- a) Les produits ne doivent pas êre utilisés à des fins autres que celles spécifiées dans les fiches techniques et d'installation, surtout pas dans les avions ou dans tout autre moyen de transport aérien;
- b) Les produits sont utilisés contrairement aux lois en vigueur, aux règlements officiels ou aux instructions de BELIMO (notamment en ce qui concerne les règles d'installation, de mise en service, de fonctionnement et les informations figurant sur les fiches techniques et les fiches d'assemlage);
  c) Les produits sont utilisés dans des conditions particulières, notamment sous l'influence continue de produits chimiques, de gaz ou de liquides corrosifs ou contrairement aux paramètres de fonctionnement ou aux conditions d'utilisation admissibles;
- d) Les produits sont assemblés, manipulés ou installés de manière incorrecte ou sans la dilience requise, ou ne sont pas conformes aux règles de l'art en vigueur, ou ne sont pas utilisés ou installés par un personnel qualifié;
- e) Les produits sont modifiés ou réparés sans l'accord écrit préalable de BELIMO;
- f) Les produits s'usent à la suite d'une utilisation inappropriée ou involontaire ou d'une sollicitation excessive;
- g) Les produits sont entreposés de manière inappropriée; ou
- h) Le client ou des tiers sont responsables des dommages.
- i) Belimo ne garantit pas non plus l'usure normale, y compris tous les types de corrosion, l'usure opérationnelle ou environnementale et autres, pour autant qu'elle ne soit pas due à des défauts de matériaux ou de fabrication

Pour les produits Openline, d'autres limitations de responsabilité s'appliquent conformément à l'accord-cadre applicable, conclu entre BELIMO et le client.

Le client est responsable des actions ou omissions du personnel auxiliaire comme s'il s'agissait de ses propres actions.

La période de garantie est de cinq ans à compter de la date de fabrication des produits BELIMO. La période de garantie est de deux ans à partir de la date de livraison des produits Openline. La période de garantie pour les produits qui n'ont pas été fabriqués par BELIMO (produits commerciaux) peut être déduite de la date de confirmation de la commande. Les produits commerciaux sont spécifiés comme tels, soit par le nom ou par le logo du fabricant. La période de garantie pour les produits commerciaux est généralement d'un an à compter de la date de livraison, exceptionnellement de deux ans à compter de la date de livraison.

La période de garantie commence sans l'acceptation ou l'essai du produit par le client. Le client est tenu de prendre immédiatement toutes les mesures appropriées pour minimiser les dommages. Si un rapport a été fait dans les délais conformément à l'article 12 ci-dessus, BELIMO peut, à sa seule et entière discrétion, remplacer, réparer ou rembourser par un crédit en magasin ou autrement le prix d'achat net d'un produit défectueux. En cas de réparation ou de remplacement, Belimo est tenu de remplacer les produits défectueux par des produits égaux ou équivalents ou de les faire réparer par BELIMO ou par des tiers aux frais de BELIMO. Le client n'a aucun

droit de préférence ou de choix entre la réparation, le remplacement ou le remboursement d'un produit défectueux, que ce soit par le biais d'un crédit en magasin ou autrement.

Le remplacement d'un produit défectueux ne fait pas redémarrer la période de garantie pour ce produit. BELIMO peut exiger du client qu'il remplace certains produits ou parties de produits défectueux dans un système afin d'éviter tout dommage, les dépenses raisonnables du client dans ce contexte, approuvées au préalable par écrit par BELIMO, étant remboursées par BELIMO.

EXCLUSION DE GARANTIE: À L'EXCEPTION DE LA GARANTIE MENTIONNÉE DANS CETTE SECTION, BELIMO N'OFFRE AUCUNE CONDITION OU GARANTIE ET EXCLUT TOUTE AUTRE GARANTIE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE (A) CONDITION OU GARANTIE IMPLICITE DE COMMERCIALISATION; (B) CONDITION OU GARANTIE IMPLICITE D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER; (C) CONDITION OU GARANTIE DE TITRE; OU (D) GARANTIE CONTRE LA VIOLATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE D'UN TIERS, QU'ELLE SOIT EXPRESSE OU IMPLICITE EN VERTU DE LA LOI, D'UN USAGE COMMERCIAL, D'UN MODE D'EXÉCUTION, D'UN USAGE DU COMMERCE OU AUTRE.

#### 14. Indemnisation

LE CLIENT ACCEPTE D'INDEMNISER, DE DÉFENDRE ET DE DÉGAGER DE TOUTE RESPONSABILITÉ BELIMO, SES DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS, EMPLOYÉS, AGENTS, REPRÉSENTANTS, CESSIONNAIRES, AFFILIÉS, PARENTS ET SUCCESSEURS (PARTIES INDEMNISÉES PAR BELIMO) CONTRE TOUTES LES CAUSES D'ACTION, PLAINTES, RÉCLAMATIONS, DEMANDES, JUGEMENTS, POURSUITES, PERTES, RESPONSABILITÉS, PRIVILÈGES, DOMMAGES, AMENDES, PÉNALITÉS, ÉVALUATIONS, COÛTS, HONORAIRES D'AVOCATS ET DÉPENSES QUI DÉCOULENT DE, DE LA PUBLICITÉ, DU MARKETING, DE L'ACHAT, DE LA VENTE OU DE L'UTILISATION PAR LE CLIENT DES PRODUITS ET SERVICES BELIMO, (II) DE LA VIOLATION RÉELLE OU PRÉSUMÉE PAR LE CLIENT DE TOUTE DÉCLARATION, GARANTIE, ENGAGEMENT OU OBLIGATION EN VERTU DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES, ET (III) DE LA NÉGLIGENCE DE BELIMO OU DES PARTIES INDEMNISÉES PAR BELIMO. À SON CHOIX, BELIMO AURA LE DROIT DE CONTRÖLER LA DÉFENSE DE TOUTE PROCÉDURE JUDICIAIRE, ET LE CLIENT NE CONCLURA AUCUN RÈGLEMENT SANS L'ACCORD PRÉALABLE ET ÉCRIT DE BELIMO OU DES PARTIES INDEMNISÉES PAR BELIMO, QUI NE POURRA PAS ÊTRE REFUSÉ DE FACON RAISONNABLE.

## 15. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

EN AUCUN CAS BELIMO ET LES PARTIES INDEMNISÉES PAR BELIMO N'AURONT DE RESPONSABILITÉ ENVERS LE CLIENT OU UN TIERS POUR (I) LES PERTES DE PROFITS, LES PERTES DE REVENUS, LES DIMINUTIONS DE VALEUR, LES COÜTS D'ACQUISITION DE BIENS OU DE SERVICES DE SUBSTITUTION, LES DOMMAGES INDIRECTS, ACCESSOIRES, SPÉCIAUX, PUNITIFS OU CONSÉCUTIFS, OU (II) TOUT DOMMAGE QUEL QU'IL SOIT (Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES DOMMAGES CONSÉCUTIFS ET PUNITIFS) RÉSULTANT DE LA PERFORMANCE D'UN PRODUIT, D'UNE PERTE D'UTILISATION TEMPORAIRE OU PERMANENTE D'UN PRODUIT, OU DÉCOULANT DE TOUT SERVICE FOURNI AU CLIENT OU À UN TIERS. QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE ET QUELLE QUE SOIT LA THÉORIE DE LA RESPONSABILITÉ, ET QU'IL SOIT FONDÉ SUR UN CONTRAT, UN DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE DE BELIMO OU DES PARTIES INDEMNISÉES PAR BELIMO), UNE LOI OU AUTRE. LA RESPONSABILITÉ MAXIMUM CUMULÉE DE BELIMO SOUS, RÉSULTANT OU DÉCOULANT DE LA VENTE DES PRODUITS OU DE LA FOURNITURE DE SERVICES AU CLIENT, SE LIMITE AU PRIX PAYÉ PAR LE CLIENT POUR LE PRODUIT OU LE SERVICE RESPONSABLE DE LA PERTE OU DES DOMMAGES.

LES LIMITATIONS QUI PRÉCÈDENT S'APPLIQUENT MÊME SI BELIMO A ÉTÉ AVISÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES ET SANS INCLURE L'OBJECTIF ESSENTIEL DES RECOURS STIPULÉS DANS LES PRÉSENTES.



### 16. Force majeure

Ni BELIMO ni le Client ne sont responsables envers l'autre partie des dommages de quelque nature que ce soit résultant de l'inexécution ou du retard dans l'exécution de leurs obligations en vertu des présentes conditions générales, si cette inexécution ou ce retard est dû à des obstacles échappant au contrôle raisonnable de l'une ou l'autre partie, qu'ils surviennent chez BELIMO, chez le client ou chez un tiers. Il s'agit par exemple d'épidémies, de pandémies, de mobilisations, de guerres, de révoltes, d'interruptions graves de l'exploitation, d'accidents, de conflits du travail, de livraisons retardées ou défectueuses de matières premières, de produits semi-finis ou finis, de l'indisponibilité de pièces importantes, d'injonctions ou d'omissions ministérielles, d'embargos, de restrictions à l'exportation ou à l'importation, de catastrophes naturelles ou de toute autre circonstance échappant dans une large mesure au contrôle de BELIMO ou du client. Dans ce cas, les deux parties prennent sans délai toutes les mesures efficaces que l'on peut attendre d'elles pour prévenir les dommages ou, si des dommages surviennent, pour en réduire l'ampleur autant que possible.

Toutefois, le paiement de toute somme due à BELIMO ne peut en aucun cas être excusé ou retardé en raison de ce qui précède.

#### 17. Revente

Si le produit est revendu, le client doit imposer au moins les mêmes limitations de garantie à l'acheteur.

## 18. Politique de confidentialité

BELIMO valorise la mise en œuvre de mesures de traitement des données légales afin de protéger vos données personnelles. BELIMO est tenu de traiter les données personnelles conformément aux lois en vigueur. Nous sommes tributaires des services de tiers pour la prestation de ses services. Ces tiers traiteront uniquement vos données qui sont reliées aux services convenus avec BELIMO afin de leur assurer le même niveau de protection des données que BELIMO et ne transmettront pas vos données à des tiers sans votre consentement. Lors du traitement de vos données et de leur transfert à un tiers, BELIMO s'engage à déployer tous les efforts commerciaux raisonnables pour assurer un niveau de protection des données approprié et que des mesures organisationnelles et techniques seront mises en œuvre pour protéger vos données personnelles. Pour obtenir plus de détails sur nos lignes directrices concernant la protection des données, consultez le site Internet à l'adresse suivante : www.belimo. com/privacy.

### 19. Modifications

BELIMO se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales à tout moment.

# 20. Clause de divisibilité

Les dispositions des présentes conditions générales sont dissociables et si une disposition est jugée illégale, invalide ou inapplicable, la validité des autres dispositions n'en sera pas affectée et les dispositions illégales, invalides ou inapplicables seront remplacées par des dispositions valides qui reflètent l'objectif et l'intention des présentes conditions générales.

# 21 Lois applicables et tribunaux compétents

Toute question ou tout litige (qu'il s'agisse d'un contrat, d'un délit ou d'une loi) fondé sur les présentes conditions générales ou sur les produits BELIMO, ou en découlant, sera régi par les lois de l'État du Delaware, y compris les lois relatives à la prescription, sans tenir compte des principes de conflit de lois de l'État du Delaware. BELIMO et le client acceptent de se soumettre à la compétence exclusive des tribunaux fédéraux et de ceux de l'État du Connecticut correspondants relativement à tout différend pouvant survenir relativement à l'objet des présentes.

RENONCIATION AU PROCÈS AVEC JURY : BELIMO ET LE CLIENT RENONCENT PAR LA PRÉSENTE À TOUT DROIT À UN PROCÈS AVEC JURY DANS LE CADRE D'UNE ACTION, D'UNE PROCÉDURE OU D'UNE RÉCLAMATION RELATIVE AUX PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES OU AUX PRODUITS BELIMO. Toute cause d'action découlant ou reliée aux ventes de produits en vertu de ces conditions générales doivent être réglés individuellement sans aucun droit du client de participer à titre de représentant ou en tant que membre du recours collectif.

La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises du 11 avril 1980 (CVIM) ne s'applique pas à l'achat de produits BELIMO par le client.

### 22. Renonciation

Le fait que l'une ou l'autre des parties n'applique pas, à un moment donné, l'une des dispositions des présentes conditions générales ou n'exige pas, à un moment donné, l'exécution par l'autre partie de l'une des dispositions des présentes conditions générales ne peut en aucun cas être interprété comme une renonciation présente ou future à ces dispositions et n'affecte en rien la validité de l'une ou l'autre des parties à appliquer chacune de ces dispositions par la suite.

### 23. Propriété intellectuelle

Toute propriété intellectuelle, y compris, mais sans s'y limiter, les inventions, les brevets, les droits d'auteur, les secrets commerciaux, le savoir-faire, les résultats d'essais, l'outillage, les gabarits et les montages, ou toute autre propriété industrielle, associée à, découverte dans, ou utilisée dans ou pour la fabrication des produits, sera identifiée dans les présentes comme une « propriété intellectuelle ». Toute propriété détenue par BELIMO avant la vente de produits ou la prestation de services au Client restera la propriété de BELIMO et aucun droit, titre ou intérêt ne sera transféré ou cédé au Client au moment de la vente et/ou de la livraison. Toute propriété et tout droit de propriété intellectuelle créés par BELIMO ou apportés par le Client dans le cadre de la personnalisation ou de la vente de produits et de la prestation de services pour le Client resteront la propriété de BELIMO et le Client cède par la présente tout droit, titre ou intérêt à BELIMO, y compris une renonciation aux droits moraux le cas échéant, et ne seront pas considérés comme un travail pour le compte d'autrui.

# 24. Intégralité du Contrat

Les présentes conditions générales, y compris les documents BELIMO applicables qui y sont référencés, ainsi que toute documentation BELIMO jointe relative à la commande de produits BELIMO par le client ou à la prestation de services BELIMO au client, constituent l'intégralité de l'accord entre les parties en ce qui concerne les produits BELIMO commandés par le client ou les services fournis par BELIMO. Les présentes conditions générales et les documents BELIMO applicables remplacent tous les accords, ententes, négociations, incitations, représentations ou conditions antérieurs et contemporains des parties, qu'ils soient oraux ou écrits, explicites ou implicites, concernant l'achat et la vente de produits et services BELIMO.

### 25. Proposition 65 de la Californie 🗥

MISE EN GARDE: certains produits Belimo peuvent vous exposer à des produits chimiques qui sont reconnus par l'État de la Californie comme pouvant causer le cancer, des anomalies congénitales ou d'autres problèmes reproductifs. Pour plus de détails, consultez le fiches techniques des produits sur le www.belimo.us. Pour plus de renseignements, visitez www.p65warnings.ca.gov